

COMMUNE DE JOURGNAC
87800

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023/34

Séance du 15 septembre 2023

Nombre de membres :
En exercice :.....14
Présents :.....13
Votants :.....14

Résultat du vote :
Pour :.....14
Contre :.....00
Abstention :.....00

L'an deux mille vingt-trois, le 15 septembre à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué le 1er septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

Présents : M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL, M. Pascal GAYOU, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, M. Alain MAURIN, Mme Marie-Laure LAVERGNE, Mme Sabine LOTTE, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOUMILLOUX, M. Laurent BLANCHER, M. Robert DESBORDES.

Absents excusés : Mme Magalie FAUCHER (a donné pouvoir à M. Robert DESBORDES).

Mme Marie-Pascale FRUGIER a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : INSTALLATION D'UNE AIRE DE JEUX AGRÉÉS.
DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à l'installation d'une aire de jeux dans le Bourg.

La commune ne possède pas d'équipement de ce type adapté à la petite enfance, et souhaite proposer cette prestation au public.

Le montant total de cette opération est estimé à **26 584,76 € H.T.**, soit **31 901,71 € T.T.C.** et le projet s'inscrit dans les opérations éligibles à diverses aides financières du Département et de l'Etat.

Le maire propose le financement suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Fourniture et Pose de jeux agréés	26 584,76 €	Subventions sollicitées	Montant
		Conseil départemental CTD (20 %)	5 316,95 €
		Etat : DETR (30 %)	7 975,43 €
		Autofinancement (50 %)	13 292,38 €
TOTAL	26 584,76 €	TOTAL	26 584,76 €

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** unanime :

- Approuve le projet d'installation d'une aire de jeux agréés et le montant estimatif de l'opération, ainsi que le financement prévisionnel tel qu'il est proposé par le Maire,
- Autorise le maire à solliciter auprès des financeurs les aides susceptibles d'être accordées pour cette opération,
- Autorise le maire à effectuer les démarches et signer les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2024

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 19/09/2023
Publication le : 19/09/2023

Fait et délibéré à Jourgnac, le 15 septembre 2023
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Francis THOMASSON

